Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 026-200090629-20260930-DELIB_2026_36-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	9
Votant	9

Date de convocation : 21/09/2026

Annule et Remplace la délibération n°34-2026 du devis Veolia, les vergers de Coinaud à Anneyron

Délibération n°36-2026

Séance du 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9H heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.
Présents : David BOUVIER, Samuel BARON, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, François FAURE, Agnès MARGIRIER, Ludovic LACROIX, Patrick GAUTHIER, François ORLOWSKI

Excusés et absents :

Pouvoirs :

Annule et remplace la délibération n° 34 du 04 septembre 2026.

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,

Considérant :

- La possibilité de déroger à l'accord cadre dans le cas de travaux inférieur à 100 000€HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE le devis de Veolia du renouvellement du réseau d'eau potable à Ratières pour un montant de 34 426.34 €HT
- AUTORISE le Président à demander les subventions aux organismes financeurs (DETR, AERMC, CD26)
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE